

**COMMUNE DE CLAVETTE  
CHARENTE-MARITIME  
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024**

**Convocation du 29 janvier 2024**

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui a eu lieu le lundi 05 février 2024.

**Ordre du jour :**

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

**ENVIRONNEMENT**

- 1 Délibération n° 05\_02\_2024\_01 :** Appel à concurrence : choix du prestataire pour l'entretien de la voirie communale

Le Lundi cinq février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire.

**Secrétaire de séance :** Xavier LANNELONGUE

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNE POUVOIR A	A RECU POUVOIR DE
GUERRY-GAZEAU	Sylvie	Maire	X			
LANNELONGUE	Xavier	1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X			F. LEFEBVRE
CONIL	Nathalie	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint		X	C. NEUVIAL	
BEAUPOUX	Stéphane	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	X			
CHERPNET-QUINTIN	Chantal	4 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	X			
NEUVIAL	Catherine	Conseillère municipale	X			N. CONIL
LEFEBVRE	Fabrice	Conseiller municipal		X	X. LANNELONGUE	
NAUD	Bertrand	Conseiller municipal		X		
GRIT	Brice	Conseiller municipal	X			
BORDEREAU	Nadège	Conseillère municipale		X		
DOUVILLE PINHO	Aurélié	Conseillère municipale		X		
PIEL	Antoine	Conseiller municipal		X		
SNOËK	Jean-Jacques	Conseiller municipal	X			
MICOINE	Christophe	Conseiller municipal	X			
DUBOURNET	Delphine	Conseillère municipale	X			

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du dernier Procès-Verbal de Conseil Municipal.  
Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 05\_02\_2024\_01**  
**APPEL A CONCURRENCE :**  
**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 07\_11\_2023\_05 concernant l'autorisation au Maire pour le lancement de l'appel à concurrence pour l'entretien de la voirie et donne la parole à Monsieur Xavier LANNELONGUE, Maire-Adjoint délégué à la voirie.

Monsieur Xavier LANNELONGUE explique que ce marché est arrivé à échéance au 31 décembre 2023. Il doit être renouvelé pour une durée de 3 ans dans le cadre de l'entretien de la voirie et des chemins communaux sur le territoire de la commune.

C'est un marché à bon de commande annuel avec un minimum de 6 000 € et maximum 16 0000 € de travaux TTC par an.

Cinq entreprises ont répondu à l'appel à concurrence, en donnant leurs tarifs sur un bordereau de prix préétabli par la commune.

Le mercredi 10 janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offre a procédé à l'analyse des offres dont la synthèse est présentée comme suit :

ENTREPRISE	SCOTPA	EIFFAGE	EUROVIA	ATLANROUTE	COLAS
Montant HT	20 462,00	23 560,40	12 335,00	13 685,00	22 589,00
Montant TTC	24 554,40	28 272,48	14 802,00	16 422,00	27 106,80

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- De retenir l'entreprise Eurovia,
- De charger Madame le Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Séance levée à 19h10

Le Maire,  
Sylvie GUÉRY-GAZEAU



Le secrétaire de séance,  
Xavier LANNELONGUE